

Bonjour,

Je suis agriculteur et irrigant sur la commune de **SOLESMES** avec **30** hectares irriguées par année. J'arrose des prairies multi espèces (très riches en biodiversités) et du maïs grain pour l'alimentation de mes animaux, (10% de la ration annuelle mais totalement nécessaire pour équilibrer la ration de mes ruminants, le maïs apportant l'énergie, la prairie l'azote). L'irrigation me permet d'être autonome surtout en période de sécheresse comme 2022, et cet assolement a été aussi choisi pour répondre à des besoins de souveraineté alimentaire au sein de notre pays; Qui d'autre serait mieux placé que le Chambre d'Agriculture pour s'occuper de l'irrigation des agriculteurs ?

J'émet donc un avis favorable à ce que la Chambre d'Agriculture devienne l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin versant Sarthe-Aval. Un lien avec la Chambre et ses multiples services ont créé une proximité sur le terrain qui est inévitable. Nous travaillons sur beaucoup de sujets, notamment la gestion de l'eau en période d'étiage depuis des années, aussi nous avons mis en place des sondes capacitatives (depuis 5 ans) sur nos parcelles en partenariat avec des agronomes de la Chambre, si bien qu'en 2023, les pluies abondantes de cette été nous ont permis de piloter aux mieux cet irrigation, moitié moins d'eau consommée qu'en 2023...